



Municipalité
1610 Châtillens

Châtillens, le 11 octobre 2011

Au Conseil Général de Châtillens

Préavis Municipal No 2011/10
Réaménagement de la place de jeu du chemin de l'Eglise

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

L'équipement de la place de jeu située entre le parking et la villa communale, au chemin de l'Eglise, est devenu désuet et ne respecte pas les normes de sécurité actuelles.

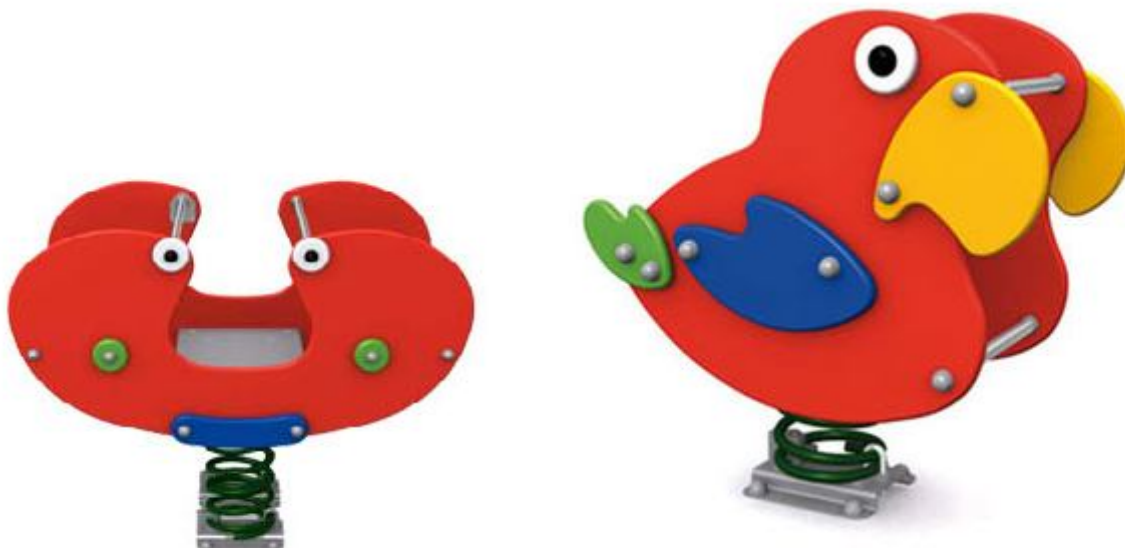


Plusieurs interventions en faveur d'une nouvelle place de jeux ont été effectuées lors des derniers conseils généraux. Toutefois, la commune ne possède pas de terrain adéquat.

Proposition

Les dimensions réduites de la place actuelle et les normes de sécurité nous limitent à créer une installation pour les enfants âgés de 2 à 6 ans. Pour leur sécurité, nous proposons également de fermer l'espace côté parking par une barrière.

Les jeux proposés sont les suivants :



Un parcours toboggan avec maisonnette et 2 jeux sur ressorts.

Il s'agit d'installations de qualité et de longévité éprouvée, réalisées dans un matériau limitant au maximum les risques de blessure.

Les équipements et l'installation des bases seront confiés à des entreprises situées sur la commune de Châtillens.

Conditions financières

Le prix de revient de la solution proposée est le suivant :

Objet	Prix HT	TVA	Prix TTC
Parcours toboggan	6'060.00	484.80	6'544.80
Canoë sur ressorts (4 pl.)	2'030.00	162.40	2'192.40
Perroquet sur ressorts (1 pl.)	1'520.00	121.60	1'641.60
Création des socles	2'080.00	166.40	2'246.40
Barrière	1'725.00	138.00	1'863.00
Socles pour barrière	1'000.00	80.00	1'080.00
Divers et imprévus	431.80		431.80
TOTAL	14'846.80	1'153.20	16'000.00

Financement

Considérant les éléments mentionnés ci-dessus, nous vous demandons, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux :

- 1) D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 16'000.00 pour le réaménagement de la place de jeu située au chemin de l'Eglise.
- 2) D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de Fr. 16'000.00 aux conditions du marché.
- 3) D'amortir cet investissement d'un montant annuel de Fr. 1'600.00 à partir de 2012.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Gérald WIST

Raymonde SCHICK

Déléguée municipale : Mme Martine Grandchamp, Municipale.